

Colloque

LES DROITS DE LA PERSONNE DÉTENUE

Organisé par
SDIE et OBM, Université Paris-Est Créteil
CREDOF, Université Paris-Ouest Nanterre la Défense

En partenariat avec :
CERSA, Université Panthéon-Assas et CNRS
CERDHAP, Université Pierre Mendès-France
CRDP, Université Paris-Ouest Nanterre la Défense

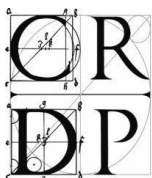
Jeudi 26 janvier 2012 (13h30 - 18h)

Vendredi 27 janvier 2012 (9h - 18h)

Palais du Luxembourg
Paris

Inscription gratuite et obligatoire
Participation au déjeuner (15€)
colloque.droitsdesdetenus@u-pec.fr

Une pièce d'identité est exigée pour entrer au Palais du Luxembourg



LES DROITS DE LA PERSONNE DÉTENUE

JEUDI 26 JANVIER

Salle Gaston Monnerville

13h30 Accueil des participants

14h **Allocutions d'ouverture**

LE NOUVEAU DROIT PÉNITENTIAIRE

Sous la présidence de Jean-Louis NADAL,
Ancien Procureur Général près la Cour de cassation

14h30 Introduction

Le cadre de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, *Sabine BOUSSARD*,
Professeur à l'Université Paris-Est Créteil

15h Fondements

Le principe de dignité, socle des droits fondamentaux de la personne détenue,
Stéphanie HENNETTE-VAUCHEZ, Professeur à l'Université Paris-Ouest Nanterre
La Défense et *Stéphane de la ROSA*, Professeur à l'Université de Valenciennes

Le sens de la peine, *Claudia GHICA-LEMARCHAND*, Maître de conférences à
l'Université Paris-Est Créteil

Discutant : *Guillaume PINEY*, Directeur des services pénitentiaires, ancien DSPIP
des Bouches du Rhône

16h Débat et pause

16h30 Évolutions

Les droits de la personne retenue, prévenue ou condamnée, *Pierre EGEA*,
Professeur à l'Université Toulouse I

**Les droits et les devoirs de la personne détenue : les nouvelles contraintes du
droit de la responsabilité**, *Louis PERDRIX*, Maître de conférences à l'Université
Paris-Est Créteil

Le juge administratif, juge du service public pénitentiaire, *Mattias GUYOMAR*,
Conseiller d'État

LES DROITS DE LA PERSONNE DÉTENUE

VENDREDI 27 JANVIER

Salle Georges Clémenceau

LA CONSÉCRATION DES DROITS DE LA PERSONNE DÉTENUE

Sous la présidence de Jacques CHEVALLIER,
Professeur à l'Université Panthéon-Assas, directeur du CERSA

- 9h La protection des personnes
Les régimes de détention et l'individualisation du parcours de détention, Béatrice PASTRE-BELDA, Maître de conférences à l'Université Montpellier I
Discutant : **Julien MOREL-d'ARLEUX**, Directeur de la maison d'arrêt de Lyon Corbas
L'accès aux soins ou les droits du détenu malade, Anne DEBET, Professeur à l'Université Paris-Est Créteil et **Hélène LANSADE**, Médecin inspecteur de santé publique à l'ARS de Provence-Alpes-Côtes d'Azur
- 10h30 Débat et pause
- 11h La protection des relations sociales
Le détenu citoyen, Francesco MARTUCCI, Professeur à l'Université de Strasbourg
Le détenu travailleur, Philippe AUVERGNON, Directeur de recherche au CNRS
Discutant : **Philippe COMBETTES**, Sous-directeur à la Direction de l'Administration pénitentiaire (direction PMJ)
- 12h30 Déjeuner

L'EFFECTIVITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE DÉTENUE

Sous la présidence d'Anne LEVADE,
Professeur à l'Université Paris-Est Créteil

- 14h Les garanties juridictionnelles
La dé-juridictionnalisation de l'application des peines, Martine HERZOG-EVANS, Professeur à l'Université de Reims
Discutant : **Martine LEBRUN**, Présidente de l'Association nationale des juges de l'application des peines
La juridictionnalisation des mesures de l'administration pénitentiaire, Delphine COSTA, Professeur à l'Université d'Avignon
Discutant : **Julien BOUCHER**, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, Rapporteur public

15h30 Débat et pause

15h45 Les garanties institutionnelles

Table ronde

Benoît NARBÉY, chef de Mission à la CNDS

Jean-Marie DELARUE, Contrôleur général des lieux de privations de liberté

Pierre COSTY, Directeur adjoint de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Marseille

Jeannette FAVRE, Présidente de l'UFRAMA

Modérateur : **Anne LEVADE**, Professeur à l'Université Paris-Est Créteil

17h30 Clôture. **Bilan et perspectives de deux ans d'application de la loi pénitentiaire**,

Jean-Charles Froment, Professeur à l'Université Pierre-Mendès France, directeur du CERDHAP

La loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 consacre, pour la première fois, dans un texte législatif français, « les droits et devoirs de la personne détenue ». La promotion législative des droits de la personne détenue était devenue indispensable en raison des engagements internationaux de la France et des nombreux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme dénonçant les conditions de détention.

Deux ans après le vote de la loi pénitentiaire, l'organisation d'un colloque sur les droits de la personne détenue permettra de confronter les analyses des principaux artisans de la réforme et de ceux qui doivent la mettre en œuvre : parlementaires, membres du gouvernement, personnels de l'administration pénitentiaire, magistrats, avocats, universitaires, etc.

Les débats seront articulés en trois volets : le nouveau droit pénitentiaire, la consécration des droits de la personne détenue, l'effectivité des droits de la personne détenue.

Comité scientifique :

Sabine Boussard, Professeur à la faculté de droit de l'UPEC

Jean-Charles Froment, Professeur à la faculté de droit de l'UPMF

Claudia Ghica-Lemarchand, Maître de conférences à la faculté de droit de l'UPEC

Francesco Martucci, Professeur à la faculté de droit de Strasbourg

Béatrice Pastre-Belda, Maître de conférences à la faculté de droit de Montpellier

Les actes du colloque feront l'objet d'une publication par les Éditions Dalloz

DALLOZ



Réalisé avec le soutien de la Mission
de Recherche Droit et Justice et
l'Université Paris-Est Créteil

